



300 puits de forage, détournement du bonus initial (7,4 millions de dollars utilisés pour l'achat d'armes), inexactitude des déclarations du consortium, opacité de la gestion des revenus par le gouvernement, manque d'expertise et de moyens du collège de contrôle et de surveillance... Dernier épisode en date : l'Assemblée nationale, au service commandé du président, vient de voter une loi qui affaiblit considérablement les garde-fous imposés par la Banque mondiale ; d'une part, l'obligation d'affecter 80 % des revenus pétroliers aux secteurs prioritaires de développement est réduite à 65 %. D'autre part, la « sécurité » fait désormais partie des secteurs prioritaires inclus dans l'affectation de ces 65 %. Pour un pays classé au premier rang mondial en matière de corruption, cette nouvelle manne financière, ajoutée aux 30 millions euros d'aide budgétaire octroyée dans le cadre du Fonds européen de développement (FED), est une aubaine pour le pouvoir en place. Surtout pour payer quelques salaires et « calmer les tensions sociales », dans la perspective des élections présidentielles de juin 2006, pour lesquelles le président Déby vient de modifier la constitution pour se représenter une troisième fois... [GO]

1. Cf. l'ouvrage très documenté de l'opposant et député Ngarlely Yorongar, *Tchad, le procès d'Idriss Déby, témoignage à charge*, L'Harmattan, 2003.
2. L'ambassadeur Berçot est même décrié par la très grande majorité des coopérants français présents au Tchad.

Honni soit qui Mali pense

Le quotidien suisse *Le Courrier*, nous apprend dans son édition du 12 novembre que le Mali s'apprête à re-nationaliser partiellement son système de distribution d'eau et d'électricité. Sous l'impulsion du FMI et de la Banque mondiale, Énergie du Mali (EdM) avait été en partie cédée en 2000 à un consortium dirigé par Saur international, une filiale du groupe Bouygues. En échange, ce dernier s'était engagé à investir dans le développement des infrastructures et des réseaux de distribution d'eau et d'électricité. Non seulement les investissements réalisés n'ont jamais été à la hauteur des promesses faites, mais les tarifs ont fortement augmenté, faisant un bon de 60 % en 4 ans. En octobre, Bouygues décide de céder ses parts. L'État malien choisit alors, pour 200 millions d'euros, de faire passer sa participation au capital d'EdM de 40 % à 66 %. Un cinglant échec pour le FMI et la BM qui présentaient la cession d'EdM au

bétonneur français comme un modèle.

Alors qu'en France nous privatisons notre énergie (c'est fait de longue date pour l'eau), on ne peut que souligner le courage politique et économique qu'il faut à un des pays les plus pauvres de la planète pour reprendre en main ce qui n'aurait jamais dû lui échapper. La notion de bien public, qui s'applique parfaitement à l'eau, ne peut s'entendre correctement que si le service qui permet aux usagers un accès juste et équitable à ce bien, est public également et donc exempt de toute spéculation privée. On sait l'importance capitale que revêt pour les populations l'accès à l'eau potable, et la difficulté spécifique du développement d'un tel réseau dans un pays sahélien. Le défi pour l'État malien est donc de taille. D'autant que la question ne semble pas faire l'unanimité au sein du gouvernement malien. Si Hamed Diane Semega, le ministre de tutelle d'EdM et Ousmane Thiam, le porte-parole du gouvernement, précisent que la re-nationalisation constitue un « évènement majeur » pour le Mali, le ministre de l'Économie et des Finances, Aboubakar Traoré, insiste lui sur le fait qu'il s'agit avant tout d'un échec de Saur et il

n'exclut pas de faire appel à de nouveaux partenaires privés.

Bouygues ne quitte pas le Mali pour autant. Il garde le contrôle de la Société malienne d'exploitation (Somadex), sous-traitante pour l'exploitation de la mine d'or de Morila. Notons que, depuis juillet dernier, est engagé un conflit social très dur, qui a conduit une trentaine de mineurs en prison. Les travailleurs dénoncent le non-versement de primes de rendement, mais aussi l'utilisation de cyanure sans aucune protection, ainsi que le harcèlement syndical. La seule réponse du groupe Bouygues a été le licenciement des grévistes. Depuis fin octobre, le Comité syndical de Morila est entré dans la clandestinité, les licenciés ne lâchent pas prise et réclament la libérations de 8 de leurs camarades encore emprisonnés. Le Secrétaire Général du Comité syndical, Amadou Nioumanta est recherché par la gendarmerie. Il faut préciser que le Mali possède la troisième réserve d'or mondiale. Est-ce les prébendes, inhérentes à ce type de marché, qui suscitent la convoitise de Bouygues ? Honni soit qui mal y pense ! [AL]

Question d'honneur

L'ambassadeur de France à Djibouti, Jean-Paul Angelier, distribue des médailles.

Communiqué de *Survie*, le 02/11,

Pourquoi ?

Pourquoi la France a-t-elle décerné¹ les insignes de commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur au général Zakaria Cheick Ibrahim, chef d'état-major de la Défense djiboutienne ?

Outre le général Zakaria, deux officiers de haut rang des forces armées djiboutiennes, le colonel Youssouf Kayad Guelleh et le colonel Hassan Ali Kamil, ont été décorés des médailles de l'ordre de la Légion d'honneur au grade de chevalier. Pourquoi ?

– alors que le Général Zakaria commande aux exactions d'un régime, présidé par Ismaël Omar Guelleh, renommé pour son mépris des droits humains.

– alors que Djibouti a suspendu sa coopération judiciaire avec la France dans l'affaire de l'assassinat du juge Borrel, et que des dizaines de personnalités ont lancé un appel réclamant la vérité la concernant.

– alors que le procès en diffamation intenté par le général Zakaria au président de l'Association pour le respect des droits de l'Homme à Djibouti (ARDHD), Jean-Loup Schaal², est en attente de jugement (le 22 novembre).

Les médaillés pouvant se féliciter d'une honorable conduite doivent avoir envie de renvoyer leur rosette à ceux qui les mélangent avec d'insupportables fréquentations. La coutume de décerner la Légion d'honneur à des personnes peu recommandables est de nature à jeter le discrédit sur cette haute distinction nationale

1. Le dimanche 30 octobre à la résidence de l'ambassadeur de France à Djibouti.

2. Le site de l'ARDHD (www.ardhd.org) ne ménage guère le régime Guelleh, dont il pointe l'ordinaire fait d'assassinats, de tortures, de viols, de corruption, d'exécutions sommaires - ni " l'un de ses premiers exécutants militaires ".

[Jean-Loup Schaal, le président de l'ARDHD, n'a été condamné à verser au général Zakaria que l'équivalent de un euro, sans aucun dépens, outre une amende de 1 000 euros avec sursis sur trois années. Cette clémence est à attribuer conjointement à la mobilisation de la société civile, qui soutient sans relâche le combat pour les droits de l'Homme et la justice (notamment à travers l'affaire de l'assassinat du juge Borrel, au sujet de laquelle l'ACAT venait d'émettre un appel), et à l'indépendance du président Bonnal et de ses assesseurs.

Ajoutons que le plaignant est aussi un parent d'Ismael Omar Guelleh, le président de Djibouti, lui-même neveu de l'ancien homme fort de Djibouti Hassan Guelleh Aptidon, auquel il a succédé. Il n'est pas exclu que le Général Zakaria soit pressenti un jour pour succéder à son parent... Pour les autorités de Djibouti, un succès de ce procès aurait été le moyen idéal pour faire d'une pierre deux coups : obtenir un blanc seing de la justice française et la déconnexion du site www.ardhd.org qui vient en aide aux victimes du régime dictatorial de Djibouti. C'est raté ! – CC et MK]